

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2021
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021 (accusé de réception du 29/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Travaux d'effacement de réseaux aériens

Des travaux d'effacement de réseaux aériens doivent être réalisés dans le cadre des opérations d'aménagement du parking Bourla et de la rue de la Fontaine.

Des conventions doivent être passées avec le S.D.E.F. et Orange pour réaliser ces travaux pour une participation communale de 258 442,00 € sur la convention SDEF et de 5 218,57 € HT pour la convention Orange.

Les travaux d'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal impasse de l'Odet, avenue de la Libération et avenue Jacques Cartier sont accompagnés d'opérations d'effacement de réseaux aériens.

Le coût à la charge de la ville de Quimper s'élève à 258 442,00 € conformément à l'article 5 de la convention avec le SDEF.

Le coût à la charge de la ville de Quimper s'élève à 5 218,57 € HT conformément aux conventions avec Orange.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver :

1 - la convention de maîtrise d'ouvrage unique « Effacement des réseaux Basse Tension et GC Eclairage Public rue de la Fontaine » avec le SDEF et d'autoriser madame la maire à la signer ;

2 - les conventions « rue de la Fontaine T1 » et « rue de la Fontaine T2 » et rue Bourla et les devis correspondants avec Orange et d'autoriser madame la maire à les signer.